

159-0 Texte non paru au *Journal officiel*

1119

L'assemblage est réalisé en insérant une pièce de liaison mâle, constituée de 2 UPN soudés dos à dos, entre les pièces d'extrémité de deux éléments successifs.

- Direction de la sécurité et de la circulation routières

Circulaire n° 97-86 du 3 novembre 1997 relative à l'agrément du séparateur modulaire des voies SBR

NOR : EQU9710161C

Date d'application : 3 novembre 1997.

Texte source : circulaire n° 97-66 du 8 août 1997.

Mots clés : dispositif de retenue.

Publiée : au *Bulletin officiel*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement).

En application de la circulaire n° 97-66 du 8 août 1997 relative aux conditions d'agrément des séparateurs modulaires de voie de classe B pour le balisage et la protection des chantiers, d'une part, par référence à la norme P 98-453, d'autre part, je vous informe que le séparateur modulaire de voie SBR de la société SBR est agréé, en tant que dispositif de retenue temporaire, dans les conditions suivantes :

- séparateur de classe: B ;
- niveau : BT 3 ;
- largeur de fonctionnement: 1,11 mètre (W 4).

Les caractéristiques techniques du dispositif sont définies dans l'annexe technique jointe à la présente circulaire.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la sécurité et de la circulation routières.

A. BODON

ANNEXE TECHNIQUE

SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIES SBR

1. Description

Le séparateur SBR est constitué d'éléments préfabriqués en béton armé liés entre eux.

Les éléments béton sont munis à chaque extrémité d'une pièce de liaison femelle métallique de profil en C noyée dans le béton.

2. Dimension des éléments

- hauteur : 0,75 mètre ;
- longueur : 4,00 mètres ;
- largeur au sommet : 0,20 mètre ;
- largeur à la base : 0,45 mètre ;
- masse : 2 000 kilogrammes (500 kilogrammes au mètre).

3. Performances

Le séparateur SBR permet la retenue des véhicules légers dans les conditions définies par l'essai de niveau BT 3 de la norme P 98-453.

4. Eléments constitutifs

Les éléments préfabriqués sont en béton de ciment dosé à 350 kilogrammes par mètre cube de CPA.

Les armatures sont constituées par des fers TOR de diamètre 8 et 12 millimètres.

5. Utilisation

Le séparateur SBR est un dispositif de retenue temporaire utilisé en protection de chantiers routiers ou autoroutiers.

Les éléments liés entre eux sont posés au soi sans ancrage.

Une longueur minimale de file de 100 mètres est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du système.

6. Nomenclature

DESCRIPTION	DIMENSION	NOMBRE par élément
Elément béton	Hauteur : 750, longueur : 4 000 Largeur base : 450 Largeur sommet : 200 Masse : 2 000 kg Béton CPA 350	1
Filants	Fer TOR, diamètre 12, acier E 40 A Fer TOR, diamètre 8, acier E 40 A	3 4
Pièce liaison filant/élément liaison femelle	Profil T 50 Acier E 24 Epaisseur = 6	6
Elément liaison femelle	2 U à ailes inégales soudés formant un profil en C 100 x 50 x 25 x 8	2
Elément liaison mâle	2 UPN 70 x 40 soudés	

7. Schémas

